



la création de deux caisses d'assurances, l'une en cas de décès, l'autre en cas d'accidents résultant de travaux agricoles ou industriels.

— Par arrêté préfectoral en date du 29 août 1868 :

Du 15 avril au 15 juin, la pêche est totalement interdite dans la Loire, entre la limite du département de la Haute-Loire et le pont de Saint-Just.

Du 20 octobre au 31 janvier, la pêche est aussi totalement interdite dans les rivières ci-après dénommées :

L'Aix et ses affluents, entre les sources et le confluent de l'Isable; la Déomé et ses affluents, entre les sources et le département de l'Ardèche; le Dorlay et ses affluents, entre les sources et son embouchure dans le Gier; le Fubens et ses affluents, entre les sources et le réservoir; le Gier et ses affluents, entre les sources et Saint-Chamond; le Lignon, entre le barrage Rimaud, commune de Sail, et la Loire; l'Ondaine et ses affluents, entre les sources et le confluent du Cotatay; le Renaison, entre les sources et la commune de Renaison; la Semène et ses affluents, entre les sources et la limite du département de la Loire; la Teyssonne, entre les sources et Saint-Forgeux; la Valencize et ses affluents, entre les sources et le Rhône.

— Nous avons modifié le tableau qui se trouve en tête de nos colonnes indiquant la marche des trains qui passent ou s'organisent à Roanne. La Cie Paris-Lyon-Méditerranée vient de fixer son service d'hiver. Des affiches annonçant que cette inauguration aura lieu lundi. Nous avons voulu connaître de suite comment Roanne était desservi par l'embranchement de Tarare. Les bras nous sont tombés, en voyant de quelle manière les intérêts de notre cité étaient sacrifiés.

D'a bord nos concitoyens s'attendaient que le trajet par Tarare allait s'effectuer en 2 heures 1/2, 3 heures au plus. Eh bien! c'est 4 heures qu'il faudra... 87 kilomètres en 4 heures!!!... N'est-ce pas un grand progrès?

Nous voyons que le départ et l'arrivée des trains ont été organisés sans aucune intelligence, ou avec l'intelligence marquée de nuire à notre cité. Tous les départs pour Lyon ont lieu en quelques heures, à Roanne : depuis 6 h. 20 du matin jusqu'à 4 h. 50 du soir, puis plus rien. 14 heures d'inaction!

Au retour de Lyon, c'est bien pire! Deux trains seulement forment le service, et leur départ s'effectue à 7 heures d'intervalle, c'est-à-dire à 8 heures 1/2 du matin et à 3 heures 1/2 du soir. Pendant 17 heures, point d'autre convoi, tandis que Tarare en a quatre; deux qui le desservent en passant et deux spéciaux. Ne serait-il pas possible, dans l'intérêt de nos populations, et de celui bien entendu de la Compagnie, de faire poursuivre, jusqu'à Roanne, la route à l'un de ces trains spéciaux?

D'un autre côté, à quoi sert le train qui se forme à Roanne à huit heures du matin, quand il y en a un qui vient de partir une heure et demie avant? Ne vaudrait-il pas mieux que le convoi venant de Paris à huit heures du soir, et qui s'arrête à Roanne, poursuivît sa marche jusqu'à Lyon, et que le train qui se forme à Tarare à 6 heures du matin partît de Lyon une heure avant?

Mais, non! nous voyons là un parti pris de mécontenter les populations. Il faut que notre pays ait un bien terrible ennemi dans les conseils de la Cie Paris-Lyon-Méditerranée, ou que nos amis y aient bien peu d'influence!

Pour les billets d'aller et retour, jamais il n'a été question d'en délivrer à Roanne, comme on fait dans une infinité d'autres endroits. Il est vrai qu'aux gares de Saint-Martin-d'Estreaux, Lapacaudière et Saint-Germain-Lespinasse, on en délivre pour la gare de Roanne les jours de marché. D'aucuns disent que cette faveur n'est pas gratuite, qu'elle n'a été accordée, sous prétexte de favoriser les propriétaires qui portent leurs denrées à Roanne, que pour faire tomber les services de voitures organisés dans chacune de ces localités, qui, ces jours-là, faisaient concurrence au chemin de fer.

Montbrison aussi a des billets d'aller et retour pour Roanne, mais sans réciprocité. Est-il une

tude du courage, le sang-froid ne viennent qu'à force de braver le péril; il faut s'y accoutumer jeune.

Il regarda encore la loyale figure du gamin qui avait pris un air crâne et déterminé.

— Tu viendras? dit-il.

— A la bonne heure! fit le Parisien.

— Ton nom? demanda Jean.

— Pierre Desroches.

— Eh bien, Pierre, je te prends avec moi.

— Et vous avez raison! dit le gamin avec fierté. Vous ne trouveriez pas mon pareil sur mille.

— Voilà cinq louis pour les arches, dit Jean.

Quand nous nous quitterons, je te donnerai une pacotille pour aller en Chine, avec la manière de s'en servir.

— Hourra! s'écria le gamin. Je serai millionnaire à vingt ans, si je vais au pays des magots! Jean souriait de cet enthousiasme.

— Tu as toute la journée pour te promener; nous partons à la nuit tombante. Prie ces messieurs, qui seront tes amis, de t'apprendre à tirer un coup de fusil et à donner un coup de couteau. Je leur ai montré cela.

Pierre ne se fit pas répéter la recommandation, et les deux volontaires se prêtèrent de bonne grâce à faire son éducation comme tireur.

La journée se passa gaiement.

Pierre vit Garibaldi qui fit appeler ses deux guides et écouta d'eux le récit de la bataille de Custozza; il savait le soir même manier proprement une carabine; Giuseppe lui avait enseigné comment on applique proprement un coup de poignard avec un poignet assez faible, par l'élan, la dextérité et le jeu de l'avant-bras.

Il avait acquis l'amitié des deux guides. De plus, il avait su conquérir l'affection de Jacques, le chacal, par mille attentions délicates et par des flatteries auxquelles le fier animal était sensible.

Tout était pour le mieux quand Jean vint le chercher pour s'embarquer sur le lac.

XXXIII.

Une affreuse machination.

En ce moment même, Langelo tenait conseil

preuve plus manifeste de mauvais vouloir?

Nous avons dit que ce service d'hiver avait été organisé sans intelligence; peut-être devrions-nous dire sans soins et avec précipitation; car nous remarquons sur l'affiche plusieurs anomalies. Ainsi, les trains sur Saint-Etienne sont organisés comme si la voie de Tarare n'existait pas; les kilomètres et les prix n'y sont pas indiqués, passé Rive-de-Gier. La gare de Montrond, qui a perdu, comme chacun le sait, toute importance, y est désignée comme gare de 1<sup>er</sup> ordre. Le service des omnibus qui desservait les gares de Lyon, supprimé depuis le 1<sup>er</sup> octobre, y est indiqué comme s'il avait toujours lieu.

— M. Guerle, vicaire d'Oullins, a été nommé curé à Bagnols.

M. Morin, curé de Bagnols, a été nommé curé à Ancy.

M. Marconnet, curé d'Ancy, a été nommé aumônier de l'hôpital de Beaujeu.

M. Bourgnel, vicaire de Chazelles-sur-Lyon, a été nommé curé-commissaire à Virigneux.

M. Carlet, vicaire de Salvizinet, a été nommé curé à Tupin-Semons.

M. Dubost, vicaire de Panissières, a été nommé curé à Salvizinet.

M. Partenheimer, vicaire de Rozier-en-Donzy, a été nommé vicaire à Saint-François-Régis, à Saint-Etienne.

M. Beluze, vicaire de Sainbel, a été nommé vicaire à Rozier-en-Donzy.

#### PASSAGE DE TROUPES.

Un bataillon du 13<sup>e</sup> de ligne, allant de Saint-Etienne à Paris, composé de 12 officiers et 340 soldats ou sous-officiers, doit venir loger aujourd'hui à Roanne, et repartira lundi.

Un autre bataillon du même régiment: 23 officiers et 370 soldats ou sous-officiers, arrivera à Roanne le 20, et repartira le lendemain.

Le même jour, un détachement du 21<sup>e</sup> de ligne, comprenant: 1 officier et 117 soldats, viendra prendre logement dans nos murs.

— Dans la dernière quinzaine de septembre, il s'est vendu, dans le département de la Loire, 1,520 quintaux métriques de froment, au prix moyen de 25 fr. 98 c. le quintal.

La cote moyenne à Roanne a été de 26 fr. 97; celle de Charlieu, de 25 fr. 53. Le foin a valu, à Roanne, 4 fr. 50 le quintal, tandis qu'il se payait 7 fr. à Montbrison.

— Le dernier marché aux bestiaux gras était peu important. Ce sont toujours les veaux qui y sont en plus grande abondance, et tout ce qui paraît sur la place trouve preneur.

— La spéculation parisienne travaille sur nos vins; elle en a fait acheter une grande quantité. On compte près de 3000 pièces, qui ont été embarquées sur le canal. Tous les vins de Villemonais ont été achetés, et l'on n'en reste plus à vendre dans cette commune. Les prix ont varié de 52 à 60 fr., fût perdu, selon la qualité.

— La session ordinaire de novembre des conseils municipaux s'ouvrira le 6 novembre prochain et sera close le 15 du même mois.

— L'administration des postes adresse au public l'avis suivant:

Aux termes de la loi du 31 janvier 1833, le montant des mandats d'articles d'argent non réclamés par les ayants-droit dans un délai de huit années, à partir de la date du versement des fonds, est définitivement acquis à l'Etat. En conséquence, les porteurs de mandats de l'espèce délivrés dans le courant de l'année 1860 sont prévenus que, passé le délai précité, ils ne pourront plus en obtenir le remboursement.

— Plusieurs journaux ont publié, et nous avons reproduit d'après eux, une note relative aux jeunes soldats remplacés qui, d'après cette note, ne pourraient contracter mariage sans la permission du ministre de la guerre, tant que leur classe n'est pas libérée. C'est une erreur résultant d'une fausse interprétation de la loi du 2 février 1868, et nous nous empressons de la rectifier. Les jeunes

gens qui se sont fait remplacer font partie de la garde nationale mobile (art. 4.) Les jeunes gens de la garde nationale mobile continuent à jouir de tous les droits du citoyen; ils peuvent contracter mariage sans autorisation, à quelque période que ce soit de leur service, etc. (art. 6 de la loi de 1868.)

— D'après une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, la garde et la conservation des archives doivent être confiées désormais, dans les communes rurales dépourvues de maisons de mairie, à l'instituteur secrétaire de mairie. On déposerait à la maison d'école les archives communales, qui n'en resteraient pas moins placées sous l'autorité et la surveillance directe du maire. On prévendrait ainsi à chaque renouvellement de l'administration municipale des déplacements qui ne sont pas sans danger pour la conservation des documents.

— Aux termes d'une décision prise récemment par M. le ministre de la guerre, les hommes qui appartiennent aux compagnies de sapeurs-pompiers, au moment où ils seront appelés à faire partie de la garde nationale mobile, pourront, sur leur demande, être dispensés des exercices et des réunions de la garde mobile, tant qu'ils continueront à servir dans les compagnies de sapeurs-pompiers.

— La Banque de France vient de donner un exemple qu'il serait à désirer de voir suivre par les autres administrations financières. Le conseil d'administration de cet établissement vient de décider qu'il recevrait, jusqu'à la fin de l'année, les pièces démonétisées de toute provenance.

— La Semaine religieuse de Lyon nous apprend que le doyen d'âge de l'épiscopat français est le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, qui a quatre-vingt-cinq ans; cependant le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, qui compte quarante ans d'épiscopat, a le pas sur lui, en raison de la date de son sacre.

Le plus jeune des évêques français est Mgr Thomas, évêque de la Rochelle, qui est né en 1826, et le dernier sacré est Mgr Guilbert, évêque de Gap, qui reçut la consécration épiscopale au mois d'octobre 1867.

— Nous lisons dans le *Courrier de Lyon*: Une rumeur peu réjouissante circulait, hier, dans notre ville.

On disait que le chemin de fer de Lyon à Montbrison, par la vallée de la Brevienne, allait être concédé à la Compagnie de la Méditerranée.

S'il en était ainsi, on pourrait espérer que cette voie ferrée serait exécutée d'ici à un quart de siècle.

On sait, en effet, par l'exemple du chemin de Tarare quel empressement cette Compagnie met à exécuter ses engagements.

— Les gares, sur tout le réseau du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, sont pourvues depuis six semaines d'un système entièrement nouveaux de signaux et sémaphores de jour et de nuit.

Grâce à l'amélioration ainsi apportée aux moyens de correspondance et d'avertissement, les ingénieurs espèrent avoir réduit à leur minimum les chances de fausses manœuvres, et par conséquent d'accidents.

Ce système a fonctionné à merveille dès le début, car il est des plus simples.

— Le Pays croit savoir que la garde mobile est organisée sur le papier, et que, dans un très-court délai, il serait possible de convoquer les jeunes gens destinés à en faire partie. On lui assure que la loi n'aura pas d'effet rétroactif et que les jeunes gens libérés du service d'après la loi antérieure n'auront pas à prendre place dans les rangs de la garde mobile. Insti, les classes de 1865, 1866 et 1867, ne seraient pas appelées. Le service de la garde mobile ne serait demandé qu'aux jeunes gens propres au service et ayant atteint l'âge de vingt ans révolus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1868.

#### FACULTÉS DES SCIENCES ET DES LETTRES DE LYON.

Une session pour la licence ès-sciences et la licence ès-lettres s'ouvrira à Lyon, le mercredi 18 novembre, à 8 heures du matin.

— Que feras-tu?

— Les agents me garrotteront; ils m'amèneront ainsi à la Cassina-Bianca; ils diront aux paysans que j'étais un traître; qu'ils sont, eux, des patriotes, et qu'ils veulent me juger et m'exécuter. Si mon émissaire a eu des soupçons, s'il ramène le Français et que celui-ci se défie, quand tous deux sauront que des agents secrets des comités italiens ont découvert ma perfidie, et m'en vont punir, leur méfiance tombera et ils perdront toute prudence.

— Langelo! Langelo! vous êtes un grand fourbe, s'écria le comte. Allez et réussissez. Certes, le bandit avait eu là une idée ingénieuse et c'était un digne adversaire — pour la ruse — de Jean, qui ne s'attendait pas à une pareille machination.

Pauvre Jean! Le lion tombe parfois dans un piège et il succombe sans pouvoir se défendre contre la dent des hyènes.

#### XXXIV.

L'homme au lazzi. — Trois balles bien placées. — Plus fort qu'Arpin. — Une cervelle à la muraille. — L'homme-pilon. — Garibaldi. — Un coup de feu. — La reconnaissance d'un bandit.

Jean, le Parisien, le guide et Jacques débarquèrent.

Un paysan les attendait à l'endroit convenu à l'avance pour mettre pied à terre.

— Eh bien? demanda le guide.

— Il y a du nouveau! répondit le paysan.

— On nous espionne?

— Non. Mais le prétendu émissaire qui a amené cette signora était un traître.

— Je le savais!

— Les patriotes l'ont arrêté.

— Ah! ah!

— Ils l'ont amené à la maison pour le juger et le condamner à mort devant nous.

— Bravo!

— On l'attend.

— Pourquoi?

— Parce que l'on veut que les témoins de la trahison et ceux qui en auraient souffert soient là

Une session s'ouvrira à Lyon, le mercredi 4 novembre pour le baccalauréat ès-sciences, et le mardi 3 novembre pour le baccalauréat ès-lettres, à 7 heures du matin.

Les candidats seront tenus de faire parvenir leurs pièces, franc de port, et d'indiquer exactement leur adresse.

Le registre d'inscription des candidats sera clos le 29 octobre pour le baccalauréat ès-sciences et pour le baccalauréat ès-lettres.

La somme à consigner doit être versée au secrétaire des Facultés, Palais-Saint-Pierre, à M. de Barruel, avant la clôture du registre, terme de rigueur.

Les candidats au baccalauréat ès-lettres doivent faire connaître, en se faisant inscrire, s'ils veulent être interrogés sur une langue vivante.

— Une allocation de 2,000 fr. vient d'être accordée par le ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts à l'Académie des sciences et belles-lettres de Clermont pour l'étude d'un monument à Gergovia, où Vercingétorix tint longtemps César en échec, et le força à lever le siège.

Le plateau qui a porté la célèbre cité gauloise est à 7 kilomètres de Clermont-Ferrand, à 744 mètres d'altitude; il a 1,500 mètres de longueur sur 600 mètres de largeur et a la forme d'un immense parallélogramme.

#### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 10 au 17 octobre 1868.

##### Mariages (3).

Bajard Jean, tisseur, 24 ans, et Farabet Reine, tisseuse, 23 ans.

Marty Germain, employé de commerce, 25 ans, et Falcot Jeanne, marchande de modes, 43 ans.

Girardot Jean, employé aux lignes télégraphiques, 26 ans, et Gande Marie, 30 ans.

##### Naisances (17).

Gamet Gabriel, fils de Gaspard Gamet, et de Romanet Françoise. — Genette Claude, fils de Barthélémy Genette, et de Pidolon Louise. — Gérard Pierre, fils de Pierre Gérard, et de Barroit Françoise. — Labrosse Joséphine, fille de Claude Labrosse, et de Lambrot Marguerite. — Chausadas Antoine, fils de Pierre Chausadas, et de Pitaval Marie. — Duvergier Claude, fils de Jacques Duvergier, et de Delorme Antoinette. — Berthet Marguerite, fille de Jacques Berthet, et de Plasse Pierrette. — Lasseigne Marie, fille de Pierre Lasseigne, et de Filon Louise. — Mayet Marie, fille de Barthélémy Mayet, et de Begon Antoinette. — Delorme André, fils d'Etienne Delorme, et de Troncy Claudine. — Chambonnier Marie, fille de Jacques Chambonnier, et de Thomasson Louise. — Mallet Marie, fille d'Antoine Mallet, et de Bugne Marie. — Livet Victorine, fille de Jacques Livet, et de Bresson Rose. — Angier Louis, fils de François Angier, et de Bourgnel Marguerite. — Michaud Claude, fils de Jean-Marie Michaud, et de Renard Jeanne-Marie. — Garivière Elise, fille de Jean Garivière, et de Bodenet Anne-Marie. — Deux Enfants naturels.

##### Décès (14).

Purier Marie, moulineuse, 18 ans. — Clautre Marie, bobineuse, 26 ans. — Pelosse Marguerite, 2 ans. — Balouzet Claudine, 18 mois. — Bouvier Claude, 9 mois. — Russias Jean, tisseur, 64 ans. — Vernier Jean, géomètre, 73 ans. — Laloge Antoine, 12 ans. — Gomet Claude, 14 ans. — Lacaze Philomène, 8 mois. — Bréjot Catherine, épouse de Raconat François, 69 ans. — Savarin Clovis, 21 mois. — Delorme André, 2 jours. — Chassaingne Anne, épouse de Lespinasse François, 42 ans.

L'une de nos plus importantes Compagnies d'assurances contre l'incendie demande, pour chaque chef-lieu de canton, un Agent particulier, avec notables avantages. S'adresser, par lettre affranchie, au bureau du Journal.

— Dimanche dernier, pendant que M. Dumas, curé de Ronno, célébrait les offices, des voleurs escaladaient les murs élevés du jardin du presbytère et pénétraient dans la chambre du curé par une croisée placée à 1 mètre 50 du sol; un papier remplaçant une vitre cassée permit à ces malfaiteurs de lever l'espagnolette et de s'introduire par la fenêtre dans l'appartement. Leur première visite a été pour le secrétaire, à la serrure duquel M. le curé avait laissé la clé. Dans leur exploration ils ont enlevé 420 fr., dont partie dans un porte-monnaie et partie dans un tiroir. (*Journal de Villefranche*).

— Vendredi dernier, dit le *Bien Public*, trois voyageurs sont arrivés à Dijon, venant de Gray, sur des vélocipèdes. Ils ont fait ce trajet à raison de 16 kilomètres à l'heure. Il y a quelques jours, un jeune homme de notre ville a été de Dijon à Nuits en une heure. La distance est de 21 kilomètres.

— Dimanche dernier, pendant que M. Dumas, curé de Ronno, célébrait les offices, des voleurs escaladaient les murs élevés du jardin du presbytère et pénétraient dans la chambre du curé par une croisée placée à 1 mètre 50 du sol; un papier remplaçant une vitre cassée permit à ces malfaiteurs de lever l'espagnolette et de s'introduire par la fenêtre dans l'appartement. Leur première visite a été pour le secrétaire, à la serrure duquel M. le curé avait laissé la clé. Dans leur exploration ils ont enlevé 420 fr., dont partie dans un porte-monnaie et partie dans un tiroir. (*Journal de Villefranche*).

— Vendredi dernier, dit le *Bien Public*, trois voyageurs sont arrivés à Dijon, venant de Gray, sur des vélocipèdes. Ils ont fait ce trajet à raison de 16 kilomètres à l'heure. Il y a quelques jours, un jeune homme de notre ville a été de Dijon à Nuits en une heure. La distance est de 21 kilomètres.

pour assister à la vengeance des comités.

Jean se frottait les mains.

— A la bonne heure, murmurait-il, police contre police: voilà comment j'aime les sociétés secrètes, moi! ces patriotes viennent exercer une surveillance active.

Puis il reprit:

— Marchons, j'ai hâte de voir trépasser ce brigand-là, qui m'a forcé à me cacher dans un four, où j'ai failli cuire sous la cendre comme une pomme de terre.

— Dites donc, patron! fit Pierre, c'est un sbire que l'on va pendre?

— Mieux que cela, mon garçon.

— Mieux, patron! fit Pierre alléché.

— C'est un brigand napolitain, un vrai, un authentique brigand, qui nous a donné du fil à retordre dans les environs de Bari il y a peu de jours.

— Ça commence bien! fit Pierre.

En vrai parisien, le gamin considérait la chose comme un drame auquel il allait assister gratis.

En une heure, on gagna la Cassina-Bianca.

Le guide entra, suivi de Jean et de son petit compagnon; ils trouvèrent, au milieu de la cuisine de la ferme, un homme couché et lié. C'était Langelo.

Huit hommes debout et armés semblaient le garder.

C'étaient les sbires.

Ils avaient revêtu des costumes de paysans et jouaient en conscience leur rôle de patriotes indignés.

Dès que les nouveaux venus furent dans la salle, l'un des sbires se glissa vers la porte et la ferma; Jean remarqua ce mouvement et n'y prit pas trop garde.

Louis Noir. (La suite au prochain numéro).

L'instruction de l'affaire des empoisonnés de Marseille, qui a causé une si grande émotion, est aujourd'hui terminée.

COMICE AGRICOLE

Canton de Saint-Symphorien-de-Lay (Loire). Suite.

Beraire, Messieurs, ne le cède en rien à Mignard pour le courage et l'intelligence. Sa ferme est située, ainsi que j'ai eu occasion de le dire, sur le territoire de la commune de Régnay, au lieu dit Cuzin.

Beraire est entré dans cette ferme en septembre 1849. Son prédécesseur ne pouvait y vivre, sans parler de payer le prix de fermage.

L'étendue de cette petite exploitation est d'environ 28 hectares, sur lesquels on compte 3 hectares 1/2 de prés naturels. Le trèfle ordinaire ne pouvait végéter dans ces mauvais terrains; il sema de la minette ou lupuline, medicoejo lupulina, qui vient dans tous les terrains, même dans les sables arides.

Beraire ne s'en tient pas là. Il peut avoir des bœufs plus forts, il les emploie à défoncer progressivement le sol, chaulé, et obtient du trèfle ordinaire. Le voit donc pourvu de fourrage: il augmente son bétail et parfait la somme de ses engrais; il fume plus copieusement et obtient des produits plus rémunérateurs.

Après avoir ameuilli la couche arable dans les parties pentues, il fait de larges et profonds fossés en travers, qui s'opposent à l'entraînement des terres dans les temps pluvieux, ou transportent l'eau au dehors du sol cultivé, et assure par là une durée constante à ses réparations foncières.

Mais ce qui prouve le plus en faveur de cet intrépide cultivateur, c'est d'avoir élevé une nombreuse famille et acquis une certaine aisance, tout en payant bien son prix de fermage, et d'avoir, en 19 ans, donné à son exploitation une plus-value d'un tiers. Et, croyez-le bien, Messieurs, pour qu'un fermier habile comme M. Ponille ait acquis cette propriété avec un tiers d'augmentation, il faut qu'il soit assuré d'avoir fait un bon placement.

Des exemples de ce genre ne sauraient trop être signalés et surtout encouragés; c'est pourquoi la Commission l'a placé sur le même rang que Mignard, dont l'exploitation est plus importante, c'est vrai, mais qu'il a prise dans un état d'amélioration déjà considérable, tandis que Beraire a tout créé.

Tout en rendant justice à Beraire pour les bons résultats qu'il a obtenus, la Commission ne peut s'empêcher de l'engager à donner plus de soins à la préparation de ses fumiers. Ils sont trop exposés aux rayons du soleil, qui volatilisent les sels ammoniacaux et lui font perdre une grande partie de leur effet utile.

Le second prix a été décerné à M. Givre, fermier au domaine de Valorge, commune de Neaux. L'exploitation qu'il dirige est située dans de bonnes conditions, tout près du village, à 200 mètres de la route impériale de Roanne à Lyon.

On y rencontre toutes les natures de sols, depuis le sol le plus léger jusqu'au sol argileux le plus compacte. C'est qu'en effet, cette exploitation, dont l'étendue est d'environ 45 hectares, non compris les bois réservés aux propriétaires, a un sous-sol des plus variés: l'on y rencontre les grès anthraxifères métamorphiques, le porphyre et les schistes siliceux de la formation carbonifère, dont la décomposition a donné lieu à des sols variés, d'une fertilité plus ou moins grande.

Sur les 45 hectares qui composent l'étendue de cette ferme, on compte 9 hectares 1/2 de pré, dont 6 ont été créés par Givre. Il est vrai que leur établissement laisse à désirer; le sol est mal nivelé et en rend l'irrigation difficile. Ce défaut de soins apportés dans la création des prés se remarque presque partout. Lorsqu'un propriétaire ou fermier veut créer un pré, il laboure le terrain et l'ensemence d'avoine ou de toute récolte printanière, sur laquelle il sème de la fenasse; mais pour les travaux de nivellement, on ne s'en préoccupe point; puis quand on veut l'irriguer, on éprouve des difficultés sérieuses.

Sur les 34 hectares 1/2 qui restent, déduction faite des prés naturels, 15 sont ensemencés en céréales d'hiver, seigle et froment; 10 en céréales de printemps, orge et avoine. 6 hectares 1/2 sont consacrés à la culture des plantes améliorantes, pommes de terre, carottes, trèfle rouge ordinaire, trèfle incarnat, pois lous, pois fourrage, etc.

Son bétail se compose d'une belle jument poulinière, un taureau de race charollaise, 4 bœufs de race bouronnaise, 8 vaches de race locale améliorée, 8 élèves et 9 autres petites, porcs ou brebis; en tout, 31 têtes, tant petites que grosses, qui peuvent équivaloir à 19 bêtes, du poids moyen de 250 à 300 kilog. Les vaches sont de taille ordinaire, race locale assez bonne laitière. 19 têtes de bétail pour une exploitation de 45 hectares est un chiffre assez respectable, si elles étaient bien nourries, bien soignées; mais la nourriture doit leur manquer, à en juger par leur état. Elles devraient consommer par an environ 684 quintaux de bon fourrage sec ou le bon équivalent. Givre ne récolte pas cette quantité, ce que justifie la quantité de fumier produite, qui varie de 2,400 à 2,600 kilog. par hectare. C'est peu, mais il est bon de dire qu'ils sont bien traités et bien imprégnés de purin, ce qui leur donne une valeur plus grande. Du reste, il supplée avantageusement à cette insuffisance par les engrais verts. Toutes les années, il tourne à l'automne 2 hectares à 2 hectares 1/2 de trèfle nouveau sans avoir été ni fauché, ni pacagé; cette fumure lui donne d'excellents résultats. La Commission a vu, cette année, une pièce de froment semée sur du jeune trèfle de l'année dernière, qui ne rendra pas moins de 24 hectolitres à l'hectare. Voilà, Messieurs, un exemple frappant de l'efficacité des engrais verts dont vous ne sauriez trop faire usage.

Le bétail de Givre profiterait davantage, s'il était mieux logé; mais les étables du domaine de Valorge sont mal construites, les animaux y sont mal à l'aise. La Commission ne pense pas qu'elles aient été réparées depuis qu'elles sont construites, il y a de cela peut-être plus de deux siècles. Quand il est démontré que les étables construites depuis 30 ans à peine sont insuffisantes pour loger le bétail qu'on entretient aujourd'hui sur les exploitations, M. Cortey ferait une chose utile en les mettant en harmonie avec le bétail de son fermier.

Les récoltes pendantes sont belles et surtout bien propres; elles militent en faveur de ce lauréat, qui fait sur son exploitation de bonnes choses. La création de prés nouveaux, l'emploi des engrais verts, sont autant de considérations qui

lui ont valu le 2<sup>e</sup> prix.

Une mention honorable a été accordée à M. Bidard, de Vervaux, pour le bon choix de ses animaux. Son bétail est beau; c'est la race d'Aubry qu'il cherche à introduire chez lui. Tous, vous le savez, Messieurs, que cette race est remarquable par ses qualités lactifères. Ses récoltes ne sont pas très-belles, mais elles sont très-propres; elles ont été sarclées avec soin. Le sarclage est une opération importante que la Commission recommande d'une manière toute spéciale. Il est, en outre, un des premiers qui aient employé la faux pour couper les blés, opération qui lui réussit très-bien.

Une mention honorable a aussi été accordée à M. Duperray, de Saint-Victor, pour la beauté de ses vaches, nées et élevées chez lui.

VITICULTURE.

La Commission a décerné une mention très-honorable, équivalente à un premier prix, à M. Durand, maire de Pradines, pour la belle plantation de vigne qu'il a faite il y a trois ou quatre ans, dont l'abondance des fruits, la vigueur des cépages contrastent avec celles de ses voisins.

Depuis longtemps M. Durand, avec l'esprit d'observation qui le caractérise, avait remarqué que le vignoble de sa localité laissait à désirer et sous le rapport de la quantité produite, et sous celui de la qualité. S'inspirant des idées du célèbre viticulteur, le docteur Guyot, il alla étudier sur place les beaux vignobles du Maconnais, du Beaujolais et de la Bourgogne, et, après une étude approfondie, il vint faire chez lui l'application des résultats de ses observations.

Le système importé à Pradines par M. Durand, système que la Commission n'a encore vu appliquer que par lui, je vais essayer de vous en donner une idée.

Le sol étant défoncé à la profondeur de 18 à 20 pouces, parfaitement nivelé, et tout prêt à recevoir les plants, l'on trace d'abord le chemin de desserte inférieur, puis on détermine la ligne méridienne, soit à l'aide d'une boussole, soit à l'aide d'un gnomon. La ligne méridienne étant ainsi obtenue, on trace des lignes parallèles à cette méridienne, en les écartant de l'est à l'ouest de 62 centimètres. On fait ainsi des bancs de 7 lignes; mais les deux dernières lignes du banc ne sont écartées que de 50 centimètres. Entre chaque banc, un espace de 82 centimètres est destiné à faire un chemin qui sert en même temps de fossé d'écoulement à l'eau.

Le terrain étant ainsi rayonné, pour planter les boutures, on se sert d'un instrument ayant la forme d'un T, composé de deux règles en bois léger, dont la queue a 82 centimètres et les croisillons 31 centimètres de chaque côté de l'axe. Cet instrument est surmonté d'une poignée pour en rendre le maniement facile. L'ouvrier applique cet instrument sur le terrain, de manière que la queue soit sur la ligne méridionale. Les trois extrémités du T indiquent trois points où doivent être plantées les boutures. En continuant cette opération, l'on arrive facilement à faire une plantation régulière dont les lignes sont dirigées du nord au sud et de l'est à l'ouest, et écartées entre elles, du nord au sud, de 82 centimètres, et de l'est à l'ouest, de 62.

Pour planter les boutures, on se sert d'un plantoir formé d'un pieu armé à sa partie inférieure d'un cône en fer ayant 7 centimètres de diamètre à la base et long de 35 à 40. Au point d'intersection de l'armure en fer et du manche du plantoir, est une petite cheville en fer, de 1 centimètre de diamètre, faisant saillie de chaque côté de 15 centimètres. C'est sur cette cheville que l'ouvrier appuie son pied droit pour entrer le plantoir dans le sol, de la même manière qu'il y fait entrer la bêche. Le tron étant ainsi fait, l'ouvrier le remplit de sable de remous de rivière, puis il fixe dans son milieu la bouture, et tasse avec les pieds le terrain, de manière à bien la fixer dans le sol.

Les 7 bancs étant ainsi faits, on pratique de chaque côté un fossé ayant 1 mètre 42 centimètres de large, dirigé, comme les précédents, du nord au sud. Tous ces fossés sont ensuite reliés entre eux par de petits fossés transversaux, dirigés de l'est à l'ouest, et placés de 30 mètres en 30 mètres dans la direction de la ligne nord.

On conçoit facilement que tous ces fossés ainsi disposés ont pour but d'assainir le terrain, et d'empêcher surtout, en temps de pluie prolongée, que le terrain ne soit entraîné, que l'eau ne séjourne trop longtemps dans le sol, que la couche superficielle ne se durcisse par une évaporation trop prompte de l'eau qu'elle renferme, ne s'oppose ensuite à ce que les rayons du soleil ne la pénètrent facilement, et empêche leur action bienfaisante sur les racines.

J'ai eu l'honneur de vous dire que M. Durand emploie du sable de remous de rivière au lieu de la cendre lessivée, ordinairement employée pour la plantation, par cette raison que le sable étant toujours humide, entretient une fraîcheur constante aux racines, du moins dans le premier âge des plants, tandis que la cendre lessivée n'agit dans cette circonstance que comme engrais. Si l'on n'en met pas assez, elle est sans action, et si l'on en met trop, elle chauffe le bois des boutures, et fait moisir, et par suite périr. Aussi voit-on souvent, dans de jeunes plantations, une assez grande quantité de plants qui périssent dès la première année, sans que la plupart des vigneronniers sachent à quoi attribuer ce dépérissement.

L'espacement des plants, leur direction ne sont point chose indifférente dans l'établissement d'un vigneronnage; il faut qu'ils soient tels que tous les cep puissent recevoir la même quantité de lumière, de chaleur, que l'aérage s'y fasse avec régularité. Eh bien, c'est la disposition que je viens d'avoir l'honneur de vous indiquer (1), qui réunit le mieux ces conditions, par cette raison que les lignes de ceis reçoivent l'insolation de l'est à l'ouest, et qu'aux heures voisines de midi, le soleil frappe la terre nue qui les sépare de façon à l'échauffer le plus possible, tandis que dans la direction est et ouest des lignes, une partie de la terre est toujours dans l'ombre projetée par les cep, et les fruits placés au nord du palissage sont eux-mêmes privés du soleil.

M. Durand estime que les vignes plantées dans ces conditions rendent un tiers de plus par hectare que celles où l'on ne suit aucune règle pour l'orientation, l'écartement des plants, et qui ne possèdent point de fossés d'écoulement, et qu'indépendamment de l'augmentation du rendement, la qualité du vin est supérieure, les cépages étant les mêmes et le travail plus facile, par conséquent moins coûteux.

Les cépages employés par M. Durand sont les diverses variétés de gamets; ce sont ceux qui réussissent le mieux dans nos contrées et rendent le plus; mais, par contre, les vins qui en proviennent sont de médiocre qualité. Les cépages qui donnent les vins de qualité supérieure sont les diverses variétés de carbenet, de muscadelle, de sauvigneau, de verdot, etc., qui constituent la majeure partie des vignobles du sud-est de la France; et ceux qui donnent de bons vins et qui constituent les vignobles de l'est, du centre et de l'ouest de la France, sont les diverses variétés de pineaux, des fromentés, des messiers, etc. (2).

Les jus qui proviennent des gamets ne renferment que de 3 à 7 p. % d'alcool, tandis que ceux qui proviennent des pineaux en renferment de 10 à 14 p. %; aussi les vins qui résultent de ces derniers ont-ils une valeur double.

Cependant, Messieurs, malgré tout ce qu'on pu dire les viticulteurs les plus expérimentés, les plus autorisés, en faveur des fins cépages, il n'en est pas moins vrai que ces derniers, dans beaucoup de localités, sont remplacés par des cépages de qualité inférieure. En Bourgogne, par exemple, les vigneronniers font succéder au franc-pineau le gamet, probablement par cette raison que les vins de qualité inférieure se vendent plus couramment, l'usage du vin s'étant généralement répandu dans toutes les classes de la société. La classe ouvrière surtout a le mieux faire usage des vins de qualité inférieure, qu'elle paie moitié moins cher, que de s'en priver. La question d'argent est une question capitale; il ne lui est pas indifférent de mettre de 20 à 25 fr. dans l'achat d'un hectolitre de vin un peu moins bon, que d'y mettre de 40 à 50 fr. pour l'avoir meilleur.

Une mention honorable a été décernée à M. Pivot, pour une plantation de vigne qu'il a faite dans sa ferme de Joursy, commune de Saint-Symphorien, et de la contenance totale d'environ 8 ouvrées.

Cette plantation, faite sans règles fixes, et dans les cépages (1) Il n'est pas toujours possible d'obtenir l'orientation du nord au sud, mais on peut lui donner la direction du nord à l'est, à l'ouest, mais jamais la direction de l'est au sud.

(2) Dans le Bordelais, c'est le carbenet et ses variétés qui dominent; dans la Bourgogne, c'est le franc-pineau.

proviennent des plants de Saint-Romain, n'en est pas moins un fait considérable, car elle démontre de la manière la plus irréfutable que la vigne peut prospérer presque par dans notre beau canton.

En effet, il y a peu de jours encore que la Commission visité cette plantation, et elle a pu s'assurer que les ra mûrissent parfaitement à Joursy, car les cépages de trois environ sont chargés de fruits. Sans doute, si les cépages taient pas aussi rapprochés et disposés irrégulièrement, la maturation des fruits serait plus irrégulière, et le vin qui proviendrait de meilleure qualité. Néanmoins tel que, le s' r encore très-potable et vaudra infiniment mieux pour la s' n ciété des ouvriers que de la piquette, si bonne soit elle.

Dans tous les cas, c'est là une industrie que le Comice verr a s'implanter sur notre sol avec le plus grand plaisir, non pas tant au point de vue de la spéculation qu'à celui d'une bonne hygiène. Ce serait donc une chose utile, puisque l'expérience en est faite, car Pivot fera cette année au moins 6 hectolitres de vin, et dans deux ans, de 12 à 18. Que dans chaque ferme un peu importante on crée quelques ouvrées de vigne pour fournir à l'alimentation des ouvriers pendant au moins la saison des grands travaux! Les propriétaires agiront donc sagement, en se prêtant à de semblables créations, qui n'occuperont qu'un espace de terrain insignifiant et souvent d'une stérilité absolue. Le Comice prend l'engagement de les seconder dans la limite de ses attributions.

L'assurance sur la vie entre de plus en plus dans nos mœurs. C'est un fait nettement accusé par les résultats obtenus et sur lequel nous appelons l'attention publique.

Aucune Compagnie n'a pris un développement aussi considérable que LA NATIONALE.

Aucune aussi n'offre des garanties plus complètes.

L'importance et la solidité de cette Compagnie se justifient par les chiffres de ses opérations et de ses réserves.

1<sup>o</sup> Rentes viagères. — Elles sont constituées au profit des personnes qui veulent se donner plus de bien-être par l'augmentation de leurs revenus.

LA NATIONALE paie annuellement à ses rentiers viagers 5 millions 147 mille 624 fr. 70;

2<sup>o</sup> Assurances en cas de décès avec participation aux bénéfices. Elles ont pour objet d'aider les pères de famille à fonder ou à augmenter le patrimoine de leurs enfants tout en les faisant jouir eux-mêmes du dividende afférent aux primes versées.

LA NATIONALE a réparti à ses assurés participants 4 millions 808 mille 52 francs.

Son capital social et ses réserves de toute nature élèvent son capital de garantie à 84 millions.

Prospectus de renseignements, à Paris, rue de Grammont. A Roanne, chez M. VALLAS, agent général de LA NATIONALE. L. B. 4-1

— Qui ne s'est dit souvent qu'il serait bien agréable d'étudier l'histoire si l'on n'avait qu'à se promener dans une galerie où les événements et les hommes seraient tous représentés, siècle par siècle, avec vérité? C'est ce qu'on trouve réalisé dans l'histoire de France de MM. Bordier et Charton. De plus, le texte est concis, rapide, consciencieux. Il est inutile de recommander ce livre aux lecteurs qui connaissent déjà le Magasin pittoresque et les Voyageurs anciens et modernes.

L'ECHO DE LA SORBONNE

MONITEUR DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES FILLES publie, avec quelques Variétés instructives, A partir du 6 octobre 1868

Les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine Deux leçons rédigées conformément au programme des Cours de la Sorbonne, Par une Société de littérateurs et de savants.

BUREAUX: PARIS, RUE GUENÉGAUD, 7 SIX MOIS: 10 FR.; TROIS MOIS, 5 fr.; UN NUMÉRO 15 C.

PREMIÈRE DES TROIS ANNÉES; LANGUE: FRANÇAISE M. Cocheris, conservateur à la bibliothèque MAZARINE. LITTÉRATURE: M. Emile Chastels, professeur de Faculté. HISTOIRE: M. Pinard, professeur au lycée Bonaparte. GÉOGRAPHIE: M. Maltebrun. ZOOLOGIE ET BOTANIQUE: M. de Montmahou, professeur à l'Ecole Turgo. CHIMIE ET PHYSIQUE: M. Bos, professeur au lycée de Bourg. ARITHMÉTIQUE: M. Phitippon, secrétaire de la Faculté des sciences. GÉOMÉTRIE PLANE: M. Saticis, répétit, à l'Ecole polytech.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille, édité par la maison Firmin Didot 56, rue Jacob, et paraissant tous les dimanches en 8 pages grand in-4<sup>o</sup>, donne chaque année plus de 1500 gravures, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, en tapisserie, des modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude. De plus, 24 grandes planches de patrons, dont plusieurs double format, c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne toute autre publication de modes, fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toutes sortes de vêtements, pour elles-mêmes, pour leurs filles et pour enfants de tout âge.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

LES QUATRE ÉDITIONS DE LA MODE ILLUSTRÉE SE COMPOSENT COMME SUIT:

Table with 4 columns: Édition, Contenu, Prix Paris, Prix Département. 1<sup>re</sup> Édition: Un numéro par semaine avec gravures noires dans le texte. 2<sup>e</sup> Édition: Un numéro par semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure coloriée par mois. 3<sup>e</sup> Édition: Un numéro par semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures coloriées par mois. 4<sup>e</sup> Édition: Un numéro par semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure coloriée dans chaque numéro.

Le succès de la publication en livraisons et en séries illustrées de la Révolution de 1848 par l'honorable M. GARNIER-PAGÈS va toujours croissant. La 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> série (en vente) rapportent jusque dans leurs plus minutieux détails les épisodes si émouvants de la Journée du 24 février: Barricades, Combat du Château-d'Eau, l'Abdication et la Fuite du Roi, l'Installation du Gouvernement provisoire.

Les récents événements d'Espagne et leur similitude avec les événements de 1848 vont motiver une nouvelle recrudescence de vente. 10 séries à 1 fr.; 1 fr. 20 par la poste franco. Envoyer des bons de poste à l'éditeur DEGORCE-CADOT, 37, rue Serpente, Paris.

L'Almanach du Siècle illustré vient de paraître à la Librairie de CH. VANIER, 1, rue du Pont-de-Lodi, au bureau du journal. — Le succès qu'il a obtenu précédemment nous fait espérer qu'il aura de même la bienveillance du public. — En voici le sommaire: 1<sup>o</sup> Un Calendrier contenant, outre les phénomènes astronomiques, les éclipses, les jours et heures des lunes, le lever et le coucher du soleil; — 2<sup>o</sup> L'histoire de toutes les fêtes de l'année, d'après les Bénédictins; leur signification, leur symbole; — 3<sup>o</sup> les fêtes patronales de tous les corps d'état; — 4<sup>o</sup> une partie littéraire, renfermant l'histoire du Général Marceau; — 5<sup>o</sup> les Fraudes de la Douane; — 6<sup>o</sup> les Joies de l'échafaud, par Clémence Robert; — 7<sup>o</sup> originalités historiques. — Un beau volume grand in-8<sup>o</sup> de 48 pages à 2 colonnes, entourées d'un joli cadre en vignettes, orné de dessins riches. — Prix: 50 cent., 60 cent. par la poste.

L'ART INDUSTRIEL

ORGANE GÉNÉRAL DES SCIENCES, ARTS ET MÉTIERS APPLIQUÉS À L'INDUSTRIE Journal bi-mensuel illustré Abonnements et Administration: 16, rue d'Argout, à Paris

Rédacteur en chef: PAUL DE LÉONI. — Directeur-Gérant: ALBERT-FRANÇOIS. Abonnements: Un an, 3 francs; le plus complet des journaux industriels, rédigé par les écrivains les plus compétents, s'occupe de toutes les questions qui ont rapport à l'industrie et qui se rattachent à la fabrication: tissus, métaux, peintures, décorations, ameublements, céramique, navigation, machines, mécaniques, inventions, découvertes, procédés, impressions sur étoffes, vêtements, alimentation, appareils et instruments de toutes sortes, etc., etc. Contient huit pages grand format de texte et de dessins, cet organe doit servir de vade mecum à toutes personnes qui exercent une industrie quelconque, tant il est intéressant par la variété de ses articles et l'exécution de ces dessins.

Le Siècle illustré, qui en est à sa huitième année, et dont le succès va toujours croissant, grâce à sa rédaction, qui compte les premiers écrivains, tels que MM. PAUL FÉVAL, EMMANUEL GONZALEZ, PONSON DU TERRAIL, PIERRE ZACCOUE, EUGÈNE MORET, CLÉMENTINE ROBERT, etc., publie en ce moment l'Héritière de Cartouche, par l'auteur des Mémoires d'un Agent de Police. Dans ce roman, du plus puissant intérêt, la scène varie sans cesse; le roman a cent tableaux. — Tour à tour l'on passe du cabaret au convent, de la petite maison à la place de Grève, du cabinet du lieutenant de police à la chambre de l'héritière de Cartouche. On connaît à notre héros beaucoup de successeurs, mais on ne lui connaissait pas encore une héritière.

BOURNICHON CH. DENTISTE DE PARIS

Est arrivé à Roanne, rue Sainte-Elisabeth, 102, près le Collège, où il ne restera que peu de temps. Il prie de ne pas le confondre avec un sieur J. Bournichon, de Roanne.

AVIS

Le sieur Jacques ÉPINAT, de Neulize, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter Marie Magnin, son épouse, qui a quitté le domicile conjugal et demeure actuellement à Saint-Just-la-Pendue. 3-4

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS M. FERARY, M<sup>e</sup>-DENTISTE

Placo de l'Hôtel-de-Ville, 15. A SAINT-ETIENNE Spécialité pour les nouveaux dentiers succionnels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la suction simple. Ressemblance naturelle. Gérison assurée des dents sans extraction. Redressement des dents toujours certain chez les enfants. Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vient dra très-régulièrement, le 25 de chaque mois, et séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir. Visites à domicile sur demande. HOTEL DU NORD.

AVIS GÉNÉRAL M. et M<sup>me</sup> NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83. A ROANNE Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés. Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

L'OFFICE PROVINCIAL

offre une ouverture de crédit de fr. 6,000 à fr. 40,000 aux commerçants et fabricants de la Province qui désirent donner une plus grande extension à leurs affaires. S'adresser par correspondance au Directeur de l'Office Provincial, n<sup>o</sup> 16, boulevard de Strasbourg, à Paris. L. B. 13-5

Pour tous les articles non signés, SAUZON

MERCURIALES

Table with 3 columns: Dernier marché, Roanne, Montbrison. Froment 1<sup>re</sup> qualité: 4 30, 4 25. Froment 2<sup>e</sup> id.: 4 20, 4 05. Froment 3<sup>e</sup> id.: 4 10, 3 90. Seigle 1<sup>re</sup> qualité: 3 00, 3 20. Seigle 2<sup>e</sup> id.: 2 90, 3 00. Seigle 3<sup>e</sup> id.: 2 80, 0 00. Orge: 2 50, 2 60. Avoine: 1 50, 1 80. Haricots: 4 00, 0 00. Farine 1<sup>re</sup> qualité: 49 00, 49 00. Farine 2<sup>e</sup> id.: 46 00, 46 00. Farine 3<sup>e</sup> id.: 42 00, 0 00. Paille: 2 45, 2 75. Foin les 100 kilo: 6 50, 7 50.

Etude de Me BRILLIER, notaire à Régnv

VENTE

Aux enchères publiques.

D'UN DOMAINE

Situé en presque totalité sur la commune de Ponceins et en partie sur celle de Cléps.

Ce domaine dépend de la faillite du sieur Patay-Chavanon, teinturier à Régnv, et contient sans aucune enclave cinquante-quatre hectares soixante-trois ares dix-sept centiares, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, aisances, jardin, terres, vignes et étangs.

Il est muni d'un cheptel de sept cents francs, entouré en grande partie de haies vives, jeunes et vigoureuses, garni de jeunes peupliers et de jeunes arbres à fruits et se trouve en très-bon état de culture.

Il sera vendu en un seul lot, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère dudit notaire, le vingt-cinq octobre mil huit cent soixante-huit, à trois heures de relevée, sur la mise à prix de trente-trois mille francs, acte en main, c'est-à-dire tous frais à la charge de la faillite.

Pour prendre des renseignements et voir le cahier des charges, s'adresser audit M. BRILLIER, notaire à Régnv.

VENTE

PUBLIQUE, VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES Par suite de liquidation amiable

DU CERCLE ROANNAIS

BEAU MOBILIER

Garnissant cet Etablissement

Ce Mobilier consiste notamment en un Compteur à gaz, Portemanteaux cuivre et ivoire, belle Carte de France, une grande Table de lecture en noyer, recouverte en drap, 10 grands Rideaux, 10 petits, Intérieurs de cheminées, Lustres et Lampes à gaz, deux Glaces, 4 Cadres en palissandre, 12 Tables en noyer et marbre blanc, de trois grandeurs différentes, une Pendule représentant Papin, un beau Billard, un Buffet-Etagère en noyer, marbre blanc et glace; une Cheminée prussienne, un Matelas, une Couverture de coton; une de laine, 4 Draps, un Traversin, une Fontaine émaillée, Ustensiles de bureau, Damier, Echecs, Dominos, Jetons et Fiches, avec 12 Cuyettes en cuivre, 6 Tapis à jeux, en noyer et drap, Pelles, Pincettes, Sonnerie atmosphérique, 48 Chaises en frêne et jonc, etc., etc.

La vente aura lieu lundi 19 octobre 1868, et jours suivants, s'il y a lieu, à 9 heures du matin, dans les salons du Cercle, rue Impériale.

La vente se fera au comptant. Il sera perçu 5 centimes par franc en sus du prix d'adjudication.

A CÉDER

Pour cause de santé

OFFICE D'HUISSIER

Seul dans un des meilleurs cantons de l'arrondissement de Roanne.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

Le magasin occupé ci-devant par l'imprimerie FERLAY, rue Bourgneuf et rue du Collège, et les appartements qui en dépendaient, au 1er et au 2me étage, le tout réparé à neuf, avec caves et greniers pour tous les locataires.

S'adresser à M. FERLAY, propriétaire, rue du Phénix.

SEVEZ

RESTAURATEUR

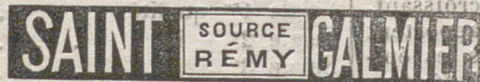
Rue de la Côte, à Roanne

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de joindre à son établissement Chambres, Ecurie et Remise.

Les nouvelles relations qu'il a avec Paris, Lyon, Genève, etc., lui permettent de se charger, aux meilleures conditions possibles, soit chez lui, soit à domicile, des dîners de famille, dîners de noces et de baptême.

On trouvera également chez lui Pâtés chauds, Pâtés froids, Dîners à toute heure et à la carte.

COMPAREZ LA NOUVELLE SOURCE DE



La plus gazeuse, étonna plus éloignée de la rivière et puisée au griffonnème, sans l'emploi de pompes aspirantes.

CAZAUX frères, concessionnaires à Saint-Galmier. LYON, au dépôt spécial, 15, rue Bourgelat. (Ecrire.)

Roanne, — Imprimerie Sauzon, un des gérants.

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne,

Signature de l'imprimeur.

LA GAZETTE DES CAMPAGNES

Organe politique et agricole de la France rurale

MONITEUR DU GRAND PARTI DE L'AGRICULTURE.

Un nouveau journal politique vient de paraître à Paris avec des chaleureuses adhésions dont le nombre grossit tous les jours. La Gazette des Campagnes, organe politique et agricole de la France rurale, est appuyée et patronnée par des hommes politiques éminents, des députés, d'anciens représentants des Sociétés d'Agriculture, des présidents de section de la Société des agriculteurs de France, des membres de la Société d'Agriculture de Paris, des présidents de Comices et les meilleurs praticiens du sol français; tels que MM. de Lavergne, marquis d'Andelarre, vicomte de Tocqueville, Randon, marquis de Caumont, comte d'Esterno, de Tillancourt, marquis de Vogüé, Magnin, Louis Gossin, Decombeque, de Kérigant, de Kerjégou, G. de Parsevals, Calémard de La Fayette, etc., etc., etc. Dans sa partie politique, ce journal apprécie tous les faits politiques de l'intérieur et de l'extérieur au point de vue des intérêts de l'agriculture et de la France rurale, organe et conseiller de l'association dans les campagnes, de l'initiative privée, il aide cette puissance nouvelle et le citoyen rural dans l'apprentissage pratique et usuel des vraies libertés à tous les degrés, depuis la ferme et la commune jusqu'au département et aux affaires nationales. La partie agricole, qui est très développée, traite d'une manière concise, claire et substantielle, toutes les questions agricoles qui peuvent intéresser l'agriculture. Il contient des solutions pratiques de jurisprudence rurale, des articles de bibliographie rurale, des réponses à tous les conseils demandés, et une revue commerciale complète de toutes les denrées du sol. Cette feuille hebdomadaire a pour rédacteur en chef M. Louis Hervé, et pour secrétaire, M. Th. Gazeau. On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste de 12 francs, à M. Blériot, quai des Grands Augustins, 55. Un numéro est envoyé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie contenant un timbre-poste de 20 cent.

LAURENT-RICHARD Préviens le Public qu'il se charge, pour son compte, des Plâtres et Peintures que l'on voudra bien lui confier, à des prix très modérés. On trouvera toujours chez lui le PAPIER MINÉRAL TYBUR Contre l'humidité et le salpêtre des murs. Breveté s. g. d. g. en France, en Belgique et en Angleterre. GARANTIS ANS Le seul jusqu'à ce jour qui préserve de l'humidité les appartements et les tentures de toutes natures. Dépôt à Roanne, chez MM. LAURENT-RICHARD et JULIEN-VERGER, rue Impériale, 21.

LAURENT-RICHARD

Préviens le Public qu'il se charge, pour son compte, des Plâtres et Peintures que l'on voudra bien lui confier, à des prix très modérés.

On trouvera toujours chez lui le PAPIER MINÉRAL TYBUR

TYBUR

Contre l'humidité et le salpêtre des murs. Breveté s. g. d. g. en France, en Belgique et en Angleterre.

GARANTIS ANS

Le seul jusqu'à ce jour qui préserve de l'humidité les appartements et les tentures de toutes natures. Dépôt à Roanne, chez MM. LAURENT-RICHARD et JULIEN-VERGER, rue Impériale, 21.

VARINARD

Marchand de Charbon

Rue du Gaz, à Roanne.

Charbon 1re qualité grêle, à 1 fr. 25 c. les 50 kilog., ou 2 fr. 25 c. l'hectolitre. Il sera rendu à domicile, même pour un seul hectolitre.

Charbon menu de forge 1re qualité, à 2 fr. 10 c. l'hectolitre.

A VENDRE

Pour changement de domicile

Tous les meubles forment l'agencement d'un café: Tables en marbre, chaises, comptoir, billard, fourneaux, etc. enfin tous les ustensiles nécessaires.

S'adresser à M. Donjon, qui quitte son café de la rue Impériale, n° 54, pour prendre celui des Promenades, à l'entrée de la rue du Phénix.

A VENDRE

2 PETITS CLOS situés au lieu des Noix, à dix minutes de Roanne; Une Maison et petit Jardin, rue des Croix-Rouges, n° 4;

Une Maison, rue Mably, n° 4. On donnera toutes sûretés et facilités pour les paiements.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

TACHES DE ROUSSEUR!

Hâle, couperose, masque de grosseur, dartres, boutons, feux au visage, etc.

L'extrait de fleurs de lys de Bayle les fait disparaître sans brûler la peau. Il efface les rides et arrête instantanément la marche des années; le flacon, 5 fr.

Eau anti-pelliculaire de Bayle; le flacon, 6 fr. Pommade anti-pelliculaire; le pot, 5 fr. Infaillibles pour détruire les pellicules, arrêter instantanément la chute des cheveux et les empêcher de blanchir. — Bayle, pharmacien, 64, rue Basse-du-Rempart, à Paris. L. B. 7-3 (On demande un seul dépositaire.)

A LOUER VASTES BATIMENTS

Pouvant servir pour la fabrication ou toute autre industrie

Situés petite rue des Tanneries. S'adresser à M. V. DELORME ou à M. ROLLET, carrossier.

AUBOYER

HORTICULTEUR PÉPINIÉRISTE

A l'avantage de prévenir sa nombreuse clientèle que, cette année, il aura, comme par le passé, et à des prix modérés, une grande quantité d'arbres fruitiers, forestiers, d'ornement et d'agrément, et plus de 10,000 arbres verts à la vente.

Il prévient aussi MM. les agriculteurs qu'après vingt années d'études sur la grande culture, il est parvenu à établir à des prix très-réduits une composition de graines épurées pour former les nouvelles prairies, se composant des vingt-cinq meilleures graminées, se fauchant la première année de semis. Il a également une grande quantité de graines de foin des pays des meilleurs choix, ainsi que toutes espèces de graines fourragères, potagères et de fleurs, et une belle collection d'oignons à fleurs.

Il se charge également de tous travaux concernant sa partie, les exécutant soit en régie, soit à l'entreprise.

Son magasin est situé rue des Bourrasnières, 2, à Roanne.

LAURENT COPPENS ET C°

BANQUIERS

RUE RICHELIEU, 67, A PARIS

Vente et achat au comptant et à terme de toutes les valeurs cotées et non cotées, prêts sur titre à 3 pour cent l'an, dépôts de fonds en comptes-courants, avec chèques à vue, encaissement des coupons, recouvrements, émissions et souscriptions, renseignements sans frais. Joindre un timbre-poste à la demande. L. B. 4-4

DÉPURATIF DU SANG

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE, composé en forme de pilules, de M. E. Smith, docteur en médecine de la Faculté de Londres. — Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens. Les personnes atteintes de maladies invétérées peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède, qui purifie, adoucit le sang et rétablit la santé.

Se vend au prix de 3 fr. et 40 fr. la boîte.

Dépôt à Roanne, chez M. ROCHARD, pharmacien, rue Impériale. L. B. 12-12

Traité pratique des organes génito-urinaires

La Préservation personnelle.

Essai médical populaire sur la guérison de la débilité nerveuse et physique, et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr, suites d'abus précoces ou excessifs, qui épuisent prématurément les fonctions de la virilité, détruisent tout espoir de postérité, et mettent en danger le bonheur du mariage, par D. S. La-Mert, n° 37, Bedford square, à Londres, membre du collège de chirurgiens de l'Angleterre, etc. Consultations tous les jours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui, peuvent être traitées avec succès par correspondance, et les remèdes sont expédiés d'une manière secrète et certaine dans toutes les parties du monde.

La Préservation personnelle, ornée de nombreuses gravures et de cas, contient les causes, les symptômes et les complications de toutes les maladies qui se rattachent aux voies urinaires.

En vente, sous enveloppe, chez Laroque, libraire, quai Voltaire, 1, à Paris. Envoyer 1 fr. 60 c. en 8 timbres-poste de 20 cent.

GUÉRISON RADICALE DES HERNIES

Qu DESCENTES; rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCHAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir.) L. B. 6-1

JOURNAL DE L'AGRICULTURE

DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE

DE L'HORTICULTURE

DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DES INTÉRÊTS DE LA PROPRIÉTÉ

FONDÉ ET DIRIGÉ

PAR J. A. BARRAL

Avec le concours d'Agriculteurs et d'Horticulteurs de toutes les parties de la France et de l'Étranger.

Le Journal de l'Agriculture, qui est entré le 20 juillet 1868 dans sa troisième année d'existence et de succès, et dont la Société compte déjà plus de 700 membres fondateurs ou correspondants, est le plus complet de tous les journaux agricoles et paraît le 5 et le 20 de chaque mois en un cahier de 160 pages avec de nombreuses gravures noires dans le texte, et des planches noires ou colorées hors texte. — Il forme, par an, 4 magnifiques volumes de 800 à 900 pages chacun.

PRIX D'ABONNEMENT:

1 an, 25 fr.; 6 mois, 13 fr.; 3 mois, 7 fr.; 1 numéro, 1 fr. 50 cent.

(Les abonnements partent du 1er de chaque mois.)

BULLETIN HEBDOMADAIRE DE L'AGRICULTURE

FONDÉ ET DIRIGÉ

PAR J. A. BARRAL

Avec le concours des collaborateurs du Journal de l'Agriculture.

Le Bulletin hebdomadaire de l'Agriculture paraît tous les samedis en un cahier de 16 pages; il forme, par an, un volume de 832 pages. C'est le meilleur marché des journaux agricoles; il contient néanmoins tous les détails pratiques d'une grande publication, tels que les nouvelles agricoles intéressantes, l'exposé des progrès accomplis dans la petite culture, des courriers d'Angleterre, de Belgique, du Midi, des chroniques de l'industrie sucrière, de la viticulture, de la sériciculture; il donne le plus complet bulletin des halles et marchés qui paraissent chaque semaine, etc., etc.

PRIX D'ABONNEMENT:

1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. 50 cent.; 1 numéro, 20 cent.

(Les abonnements partent du 1er de chaque mois.)

Les personnes qui veulent recevoir à la fois le JOURNAL et le BULLETIN ne payent que les prix d'abonnement suivants: 1 an, 30 francs; 6 mois, 16 fr.; 3 mois, 8 fr.

On s'abonne à Paris aux Bureaux du Journal de l'Agriculture et du Bulletin hebdomadaire de l'Agriculture, rue de Fleurs, 9 (A. SAGNIER, gérant), et dans les départements, chez les principaux libraires.

RENSEIGNEMENTS & PUBLICITÉ

BUREAU DE L'INTERMÉDIAIRE

Ruede la PAIX, 2, à SAINT-ÉTIENNE

Ce bureau offre de faire tous les renseignements commerciaux, n'importe de quelque nature qu'ils soient, pour le département, la France et l'Étranger. Il donnera de promptes solutions, des références très-claires et précises.

On se charge de toutes affaires, litiges, rentrées de créances douteuses, ventes et achats de propriété, demandes d'emprunt, placements de fonds.

Location de maisons, d'appartements, distribution d'imprimés, lettres de décès, affichage en ville et dans toute la France. Crieur et Afficheur publics. Le tout avec célérité et à des prix très-réduits.

Adresser les demandes ou écrire franco à MM. les Directeurs-Gérants de l'Intermédiaire, rue de la Paix, 2, Saint-Etienne.

On demande des agents dans les cantons où il n'y en a pas de nommé.

ENGRAIS CHIMIQUES

DOCKS LYONNAIS A. PHILIPPE

Rue Tronchet, 42, à LYON (Rhône)

Engrais tout préparés suivant les formules de M. G. VILLE, pour cultures diverses. L. B. 5-4

Superphosphate de chaux,	41 fr. les 100 k.	Sulfate d'ammoniaque,	37 fr. les 100 k.
Nitrate de potasse,	64 fr. —	Sulfate de potasse,	40 fr. —
Nitrate de soude,	40 fr. —	Sulfate de magnésie,	42 fr. —

BITUMES

E. GENOT

Entrepreneur de Bitumes, à Roanne

Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Scyssel et des bitumes de goudron d'usine à gaz pour trottoirs, cours, magasins, ateliers écuries, greniers à blé, etc.

Application de bitumes verticaux, destinés à ôter toute humidité des murs. Se charge de l'application d'un enduit liquide, appliqué au pinceau à chaud sur bois, pierre, etc., pour conservation et préservation d'humidité. — Se charge aussi d'un enduit inattaquable par les acides.

CHOCOLAT SAINTOIN

USINE A ORLEANS

Produire bon au meilleur marché possible



Chaque tablette porte la signature et la marque de fabrique ci-contre.

Chocolat des ménages,	fr. c. 1 50;	à la Vanille,	fr. c. 2 »
D° qualité fine,	1 80;	D°	2 50
D° supérieur,	2 »	D°	2 75
D° fin supérieur,	2 25;	D°	3 »

DÉPOT chez les principaux Épiceries, Confiseurs, Marchands de comestibles.

ASTHME !! ASTHME !!

L'efficacité des Cigares JOY est aujourd'hui incontestable, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigares ont guéries. — DÉPÔT: Pharmacie ROBERTS et Co, place Vendôme, 23. — Prix: 3 fr.; 10 boîtes, 23 fr. contre mandat.

L'EPARGNE

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'Honneur, Directeur du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

2 fr. 40 par an BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS

Signature de l'imprimeur.